

CFA
CFA EPFC
20 rue Mégevand - 25000 BESANCON
03 81 25 03 78
contact@cfa-epfc.fr
SIRET : 394 454 516 00029
Déclaration d'activité : 43250109825
Code UAI : 0251934S

UFA en charge de la formation
UFA SAINT PIERRE FOURIER
10q. rue des casernes - 70100 GRAY
03.84.65.65.20
ufa@spfgray.org

PROGRAMME DE FORMATION
BTS MCO (MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL)
APPRENTISSAGE - EN PRÉSENTIEL

Objectifs de la formation	Heures de cours hebdomadaire	Périodes*	Nombre d'heures
U41 - Développement de la relation client et vente conseil - Assurer la veille informationnelle - Réaliser et exploiter des études commerciales - Vendre dans un contexte omnicanal - Entretenir la relation client U42 - Animation et dynamisation de l'offre commerciale - Elaborer et adapter en continu l'offre de produits et de services - Organiser l'espace commercial - Développer les performances de l'espace commercial - Concevoir et mettre en place la communication commerciale - Evaluer l'action commerciale U5 - Gestion opérationnelle - Gérer les opérations courantes - Prévoir et budgétiser l'activité - Analyser les performances U6 - Management de l'équipe commerciale - Organiser le travail de l'équipe commerciale - Recruter des collaborateurs - Animer l'équipe commerciale - Évaluer les performances de l'équipe commerciale	1ère année : 6h 2ème année : 6h	1 semaine en entreprise 1 semaine en formation	1^{ère} année 693 h
	1ère année : 5h 2ème année : 6h	Présence en cours par semaines complètes, conformément au calendrier de l'alternance	2^e année 683 h
	1ère année : 6h 2ème année: 6h	* sous réserve d'ajustements	Total 1376 h total sur 2 ans

U1 - Culture générale et expression • Genres et types de textes • Lecture de l'image • Lecture analytique • Techniques de l'écriture personnelle • Techniques de la synthèse de documents • Étude de thèmes culturels intégrés au programme annuel (B.O.) U21 / U22 - Langue vivante 1 Anglais Compréhension de l'écrit et expression écrite - Compréhension de l'oral, production orale en continu et interaction • Réactiver et acquérir du vocabulaire élémentaire et du vocabulaire propre à la profession • Comprendre et produire des écrits culturels et professionnels • Développer des compétences orales dans une langue de communication générale U3 - Culture économique, juridique et managériale • L'intégration de l'entreprise dans son environnement • La régulation de l'activité économique • L'organisation de l'activité de l'entreprise • L'impact du numérique sur la vie de l'entreprise • Les mutations du travail • Les choix stratégiques de l'entreprise UF1 Unité facultative - Communication en langue vivante étrangère • Compréhension de documents • Production et interactions orales UF2 Unité facultative - Parcours de professionnalisation à l'étranger • Comprendre le cadre de travail et son contexte culturel • Comparer des pratiques professionnelles observées ou mises en oeuvre à l'étranger avec les pratiques ayant cours dans un contexte français • Repérer et mettre en valeur des pratiques professionnelles susceptibles d'enrichir les approches françaises	1ère année : 3h 2ème année : 3h U21 1ère année : 1h 2ème année : 1h U22 1ère année : 2h 2ème année : 2h 1ère année : 4h 2ème année : 4h UNITÉ NON DISPENSÉE PAR ST PIERRE FOURIER UNITÉ NON DISPENSÉE PAR ST PIERRE FOURIER		
---	---	--	--

UF3 Unité facultative - Entrepreneuriat ● Réaliser un diagnostic préalable à la création ou à la reprise d'une unité commerciale ● Choisir le positionnement de l'unité commerciale ● Évaluer le potentiel commercial ● Mesurer la solidité des relations de partenariat envisagées ● Effectuer la gestion prévisionnelle des ressources humaines ● Etudier la faisabilité financière du projet de création ou de reprise	UNITÉ NON DISPENSÉE PAR ST PIERRE FOURIER* <i>*possibilité de poursuivre en 2ème année (2h par semaine) module commencé en 1ère année</i>		
--	---	--	--

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS Management commercial opérationnel			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF étendu		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unité	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite	4h	CCF 3 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4h
E2 Communication en langue vivante étrangère écrite	U2	3						
E21 Compréhension de l'écrit et expression écrite	U21	1.5	Ponctuelle écrite	2 h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2h
E22 Compréhension de l'oral, production orale en continu et en interaction	U22	1.5	CCF	20 min (*20 mn)	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	20 min (*20 min)
E3 Culture économique, juridique et managériale	U3	3	Ponctuelle écrite	4h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4h
E4 Développement de la relation client et vente conseil et Animation, dynamisation de l'offre commerciale	U4	6						

E41 Développement de la relation client et vente conseil	U41	3	CCF		CCF		Ponctuelle Orale	30 min
E42 Animation, dynamisation de l'offre commerciale	U42	3	CCF		CCF		Ponctuelle Orale	30 min
E5 Gestion opérationnelle	U5	3	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite		Ponctuelle écrite	3h
E6 Management de l'équipe commerciale	U6	3	CCF		CCF		Ponctuelle écrite	2h30
EF1 Communication en Langue vivante **	UF1		Ponctuelle Orale	20 mn (*20 mn)	Oral	20 mn (*20 mn)	Ponctuelle Orale	20 mn (*20 mn)
EF2 Parcours de professionnalisation à l'étranger	UF2		Ponctuelle Orale	20 mn	Oral	20 mn	Ponctuelle Orale	20 mn
EF3 Entrepreneuriat	UF3		Ponctuelle Orale	20 mn	Oral	20 mn	Ponctuelle Orale	20 mn

* Temps de préparation

** La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne peuvent être pris en compte.